

Documents à remettre

Essentiels

- Avis de cotisation fédéral **et** provincial de la dernière année déclarée
- Chèque spécimen si jamais demandé le dépôt direct - **Obligatoire** pour crédit solidarité

Revenus

- Revenu d'emploi : T4 (Fédéral) + Relevé 1 (Provincial)
- Revenu placement : T3, T5, T4A, T5008 ou
État des gains / pertes, etc.
- Bourses d'études : T4A
- Retraite publique : Sécurité vieillesse : T4A (OAS) ET RRQ : T4A (P)
- Assurance emploi (chômage) : Relevé T4E
- RQAP Régime Québécois d'Assurance Parentale : Relevé T4E
- CSST, SAAQ, aide sociale : Relevé 5 ou T5007
- Travailleur autonome (revenus et dépenses) : [Questionnaire](#)
- Dépenses d'emploi : TP-64.3+T2200 : [Questionnaire](#)
(**Seulement** si vous avez des dépenses admissibles)
- Dépenses d'emploi : [Questionnaire](#)
- Revenu locatif (revenus et dépenses) : [Questionnaire](#)
- T1135 si vous avez plus de 100 000\$ de biens à l'étranger
- Vente de résidence principale

Déductions

- REER : reçus officiels (1er mars à 31 décembre)
- REER : reçus officiels (60 1er jours de l'année)
- Frais de scolarité : Relevé 8/T2202A
- Intérêts payés sur prêts étudiants : Relevé de la banque ou de la caisse
- Frais médicaux : [Questionnaire](#)
- Frais de déménagement
- Dons de charité / Contributions politiques
- Cotisations syndicales ou professionnelles (si autres que sur T4)
- Acomptes provisionnels : documents officiels du gouvernement
- Crédit pour maintien à domicile (si vous avez 70 ans ou plus)
- Rénovert - Formulaire : [Crédit d'impôt Rénovert](#)
- Crédit de solidarité : Relevé 31 (si locataire) ou numéro de matricule municipal (si propriétaire)

Enfants

- Frais de garde d'enfants
 - RL-24 Subventionnée ou non
 - RL-30 Subventionnée – Le relevé 30 a été aboli à partir de 2019.
 - Feuillet fait maison
- Crédits de garde anticipés : Relevé 19
- Programmes d'activités physiques des enfants et activités artistiques